

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025

Le Comité Syndical du SIAEP du Fossat régulièrement convoqué, le 03 décembre 2025 s'est réuni le 11 décembre 2025 à dix-huit heures trente-cinq minutes au siège du Syndicat au 28 La Paterie 63480 Marat, sous la Présidence de M. Patrice DOUARRE.

Sont présents :

Rodolphe MOREAU, Jean-Luc CHAMBADE représentant la commune de BERTIGNAT.
Patrice DOUARRE, Philippe COSTE, Jean-Claude ROLLIER (suppléant) représentant la commune de MARAT.
Frédéric BATISSE, Nicolas GUILLOT (suppléant) représentant la commune de VERTOLAYE.
Pascal TARRIT, Jean-Luc SEYCHAL représentant la commune de ST-PIERRE-LA-BOURLHONNE
Simon GEILER, Hans KETTING (suppléant) représentant la commune de GRANDVAL.
Guy GOURBEYRE, Albane DUMONT-SAINT-PRIEST (Suppléante) représentant la commune de VALCIVIERES

Absents excusés : Didier FOURT.

1 – Nomination du secrétaire de séance [2025_13] (Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

M. Philippe COSTE est désigné secrétaire de séance pour le conseil du 11 décembre 2025.

2- Approbation du PV du conseil syndical du 30/09/2025 [2025_14] (Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le PV est approuvé à l'unanimité sans observation.

3- Participation financière de l'employeur pour une mutuelle santé labellisée [2025_23]

(Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le président rappelle que le projet de délibération a été envoyé à la commission du CST du 09 décembre 2025 pour consultation. Après en avoir délibéré, le conseil syndical, approuve la délibération.

4- Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026 [2025_15] (Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Président explique que le taux est obtenu après avoir renseigné le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 et que le simulateur a fait ressortir un taux de 0.29 qui sera le coefficient à appliquer sur la redevance sur la performance des réseaux d'eau potable fixé à 0.10€/m3 par l'agence de l'eau Loire Bretagne dont un taux de $0.29 \times 0.10 = 0.029\text{€/m}^3$ consommé.

5- Approbation maîtrise d'œuvre pour les travaux AEP programme 2025-2026 commune de Valcivières – partie basse – 3^{ème} tranche [2025_16] (Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

L'avant-projet a été adopté lors de la séance précédente et il est nécessaire d'approuver la mission de maîtrise d'œuvre proposé par le bureau d'Etude SECAE pour un montant de 3 800€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve la maîtrise d'œuvre et décide d'envoyer le dossier de consultation à 4 entreprises locales (marché est inférieur à 100 000€ HT).

6- Travaux AEP des captages Betonasse 1 et 2 – Avenant 1 au marché [2025_17]

(Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Président explique qu'il y a eu moins de travaux de terrassement sur le captage Betonasse 1 (- 2 965.00€ HT) mais plus de terrassement et de clôture sur le captage Betonasse 2 (+ 8 348.00€ HT) soit un avenant de 5 383.00€ HT. Le Président propose d'approuver l'avenant n°1 de l'entreprise Faye et Fils. Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte l'avenant et autorise le Président à signer l'avenant.

7- Décision modificative n°1 du budget eau [2025_18] (Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Pour la paie du mois de décembre, il y a un dépassement de 171€ au chapitre 12.

Le Président propose la DM suivante :

- Chapitre 11, compte 6063 : -200€
- Chapitre 12, compte 6450 : +200€

8- Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2026 [2025_19]

(Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Président rappelle qu'il est possible de mandater des factures d'investissement en 2026 en attendant le vote du budget 2026. Le montant autorisé correspond au ¼ du montant d'investissement de 2025 en retranchant les emprunts au chapitre 16 et des subventions d'équipement au chapitre 040 soit un total de 89 665.06€ HT

9- Modification de la délibération DELI042015 Achat parcelle AE 80 de 353m² pour 35.30€ (captage du Col du Béal à Saint-Pierre-la-Bourlhonne) [2025_20] *(Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)*

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier la délibération DELI042015 du 10/12/2014 car la vente se fera chez Me AUBOYER et non plus par un acte administratif. Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve cette décision.

10- Vote des tarifs du syndicat au 01/01/2026 [2025_21] *(Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)*

Le Président propose uniquement de revoir les tarifs de l'eau et des abonnements annuels du syndicat.

Une simulation des tarifs a été faite sur la consommation moyenne des 5 dernières années ainsi que sur le nombre d'abonnement en 2025. Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'augmenter que les tarifs suivants pour le 01/01/2026 :

- Prix de l'eau au m³ : 1.37€ HT (1.35€ HT au 01/01/2025)
- Prix de l'abonnement principal annuel : 60€ HT (56€ HT au 01/01/2025)
- Prix de l'abonnement secondaire annuel : 30€ HT (28€ HT au 01/01/2025)

11- Approbation maîtrise d'œuvre pour les travaux AEP programme 2026-2027 captage le Bois de la Sablière

Le secrétariat n'a pas réceptionné la mission de maîtrise d'œuvre pour le conseil de ce soir.

Le bureau a envoyé une fiche d'opération prévisionnelle pour les travaux AEP 2027 sans chiffrage.

Un rendez-vous est pris début d'année avec un des fontainiers pour bien identifier les raccordements des abonnés, la pression, etc...

12- Colis de Noël 2025 sous forme de bon d'achat [2025_22] *(Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)*

Comme chaque année, les agents du syndicat bénéficient d'un colis de Noël sous forme d'un bon d'achat à utiliser dans les commerces ambertois. Le Président rappelle que le montant maximum ne doit pas dépasser 5% du plafond de la sécurité sociale de l'année en cours.

13- Informations et questions diverses

- ***Devis alarme bureau et garage par Groupama spara :***

Le Président présente le devis qui s'élève à 630€ HT soit 52.50€/mois. Il est approuvé à l'unanimité.

- ***Projet de révision de la délibération du RIFSEEP mise en place depuis 2017 :***

Le Président explique qu'il est nécessaire de remettre à jour la délibération suite à un avancement et une promotion interne depuis 2017. Une délibération sera prise dès le retour de l'avis du CST du CDG au prochain conseil syndical.

- ***Elaboration du document unique :***

Le Président informe les élus qu'un document unique est en cours d'élaboration avec le concours d'une personne du CDG, cet accompagnement est gratuit jusqu'au mois d'avril 2026 et permet aussi d'acquérir du matériel avec une subvention de 3 000€ TTC sur la plateforme PEP'S. Pour cela, il faudra adopter le document unique et attendre le retour de l'avis du F3SCT du CDG pour pouvoir prétendre à cette subvention. Le Président rappelle que la secrétaire du syndicat est maintenant assistante de prévention après avoir suivi une formation préalable de 5 jours, elle sera en charge de faire vivre le document unique.


- ***Achat d'une plaque vibrante :***

Dans le cadre de l'élaboration du document unique, 3 devis ont été demandés afin d'acquérir une plaque vibrante pour le service technique.

- **Les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) :**
Ce document sera obligatoire en juillet 2027.
- **Achat parcelles AD 346 et AD 380, captage AIGLE 2 sur la commune de Saint-Pierre-la-Bourlhonne :**
Le Président a signé l'acte d'achat le 24 novembre 2025, c'est un dossier qui date de 2021 dans le cadre de la régularisation des captages situés chez les particuliers.
- **Message du Maire de la commune de la Forie :**
Le Président indique que M. le Maire de la Forie a pris contact avec lui pour lui indiquer que la commune souhaite adhérer au S.I.A.E.P. du Fossat et qu'une délibération dans ce sens sera prise en décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

Le Président,
SIAEP du Fossat
28 lieu-dit La Paterie
63480 MARAT
Tél. 04.73.95.26.34
Siret : 258 300 871 00023
Patrice DOUARRE

Le Secrétaire de Séance,

Philippe COSTE